

la grêle

1,6 milliard de \$



Pertes assurées causées par seulement trois tempêtes de grêle en Alberta (en 2010, 2012 et 2014).

La grêle a déjà frappé toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les principales mesures que vous pouvez prendre pour réduire les risques que votre maison soit endommagée par la grêle.

Optez pour une maison dont la pente de toit est plus abrupte que douce parce que les toits plus plats sont plus vulnérables aux dommages causés par la grêle.

Lors de la réfection de la couverture, installez une sous-couche de toit sur toute la surface et choisissez de préférence une membrane d'étanchéité auto-adhésive contre la glace et l'eau.

Utilisez des produits de couverture offrant une résistance aux chocs de classe 4 selon la norme UL 2218.

Pour les puits de lumière, les portes et les fenêtres, recherchez des produits conçus pour offrir une forte résistance aux chocs, comme ceux qui respectent la norme de résistance aux chocs prônée par le comté de Miami-Dade, en Floride.

Utilisez un parement de brique ou en fibre de ciment (comme le bardage Hardie) plutôt qu'en aluminium ou en vinyle.

À défaut d'installer des fenêtres qui résistent aux chocs, optez pour des pellicules protectrices pour fenêtres, que vous trouverez dans la plupart des magasins de rénovation domiciliaire.

Autant que possible, garez votre véhicule dans un garage ou sous un abri d'auto.

Plus d'information sur le site www.iclr.org



Institut de prévention
des sinistres catastrophiques

Bâtir des communautés résilientes

